

Vous cherchez l'assurance moto qui vous convient?

Moto ou scooter? Dans les deux cas, il vous faut une assurance.

Notre assurance moto OPTIMA procure une couverture étendue, que vous pouvez compléter par de nombreuses options intéressantes. Faites votre choix en fonction de vos besoins et de votre budget.

Prestations

OPTIMA Motocycle

Responsabilité civile

Somme de garantie	✓ 100 mio. CHF
Franchise conducteur de moins de 25 ans	✱ 100, 200, 500, 1000 ou 1500 CHF
Franchise autres conducteurs	✱ 0 ou 500 CHF
Protection du bonus	+

Casco partielle

Vol	✓
Dommages naturels, incendie, glissement de neige	✓
Dommages causés par des animaux, des fouines	✓
Bris de glaces maxi (toutes les parties vitrées)	✓
Actes de malveillance	✓
Choses emportées	+ 2000, 5000, 10 000 CHF
Choses emportées maxi	+ 2000, 5000, 10 000 CHF
Service Prêt de véhicule	+
Équipement supplémentaire	✓ 10% du prix catalogue assurés sans supplément
Mobilité	✓ Europe
Indemnité en cas de dommage total	✓ Valeur vénale majorée maxi, indemnisation à 100% de la valeur à neuf les deux premières années
Franchise casco partielle	✱ 0, 300, 500, 1000 ou 2000 CHF

Casco complète

Casco partielle	Comme indiqué ci-dessus
Collision	✱ Franchise (500, 1000, 2000, 5000 CHF) + Protection du bonus / faute grave

Dommages au véhicule parké

Dommages au véhicule parké	+ 1 sinistre par an jusqu'à concurrence de 1000 CHF
Dommages au véhicule parké maxi	+ Franchise 0 ou 300 CHF: nombre de sinistres et montant du dommage illimités

Choses emportées

Détérioration ou destruction à la suite d'un accident ou d'un vol, si ces choses se trouvaient dans le véhicule fermé à clé ou y étaient fermement attachées.

Choses emportées maxi

Les ordinateurs et autres appareils électroniques, ainsi que les objets servant à l'exercice d'une profession, sont également assurés.

Service Prêt de véhicule

Frais de voyage et de transport ou frais de location d'un véhicule liés à la privation de l'usage du véhicule en raison d'un sinistre casco assuré ou d'une panne assurée.

Protection du bonus / faute grave

Protection du rabais pour non-sinistre actuel en cas de sinistre de responsabilité civile ou de collision. En cas de faute grave entraînant un accident de la circulation ou une collision, AXA renonce à exercer son droit de recours et de réduction des prestations (sous réserve des dispositions légales).

Accident

Conducteur et passager	+
Uniquement conducteur ou passager	+
Frais médicaux	✓
Capital en cas de décès	+ De 10 000 à 150 000 CHF
Capital en cas d'invalidité	+ De 50 000 à 500 000 CHF
Indemnité journalière hospitalisation/indemnité journalière	+ De 20 à 75 CHF
Frais vétérinaires animaux domestiques	✓ 2500 CHF par animal ou 5000 CHF maximum par événement
Conduite de véhicules de tiers	✓
Couverture des dommages à l'étranger	+

✓ Couvert par l'assurance ✕ Couvert par l'assurance, montant au choix + En option

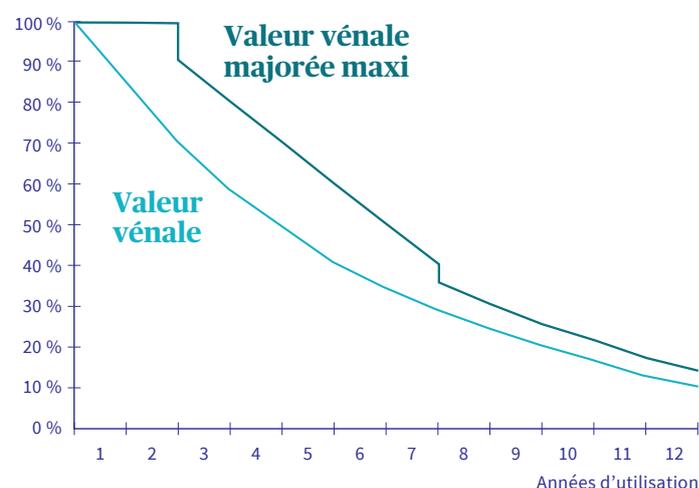


Indemnité en cas de dommage total

Valeur vénale majorée maxi

- 100% les deux premières années (max. prix d'achat)
- À partir de la 3^e année, indemnisation nettement plus importante que la valeur vénale régulière

Valeur du véhicule en %



De nombreux avantages

- Assistance immédiate et déclaration de sinistre par téléphone 24h sur 24
- Dépannage dans toute la Suisse: intervention dans l'heure
- Dépannage assuré sans supplément de prime dans toute l'Europe
- Indemnisation plus élevée en cas de dommage total: 100% de la valeur à neuf les deux premières années
- Accessoires assurés jusqu'à concurrence de 10% du prix catalogue sans supplément de prime
- Couverture des vêtements de moto avec l'option «Choses emportées»



Rabais

- Rabais d'entrée: plus le conducteur est âgé, plus le rabais est élevé
- Rabais selon l'âge du véhicule: plus le véhicule est ancien, plus la prime est avantageuse
- Réduction de prime en cas de renonciation à la suspension (conservation des plaques de contrôle toute l'année)
- Rabais pour non-sinistre: jusqu'à 70% de rabais dans l'assurance responsabilité civile et casco complète (collision)

